

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

**Considérant la situation sanitaire, Mr le Maire déclare ouvrir la séance à huis clos**

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Marc VENDÉ, Nicolas CAQUINEAU, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laetitia LELUE, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absente excusée : Laurette CHARRIER qui donne pouvoir à Bernadette DENIS.

Secrétaire de séance : Coralie RAMBAUD.

Ordre du jour :

**Délibérations à prendre** :

- Ccvsa / désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT.
- Travaux de la maison du Port : demandes de subventions et choix du maître d'œuvre.
- Validation de la modification de la convention de restauration avec les Astérides.
- Demande de révision du tarif cantine.
- Intégration de parcelles dans la voirie communale.
- Remboursement de frais.
- Validation des travaux de berges du canal de Bourneau.
- Personnel communal : avancement de grade et modification du tableau des effectifs
- Demande de location annuelle de tables et de bancs / prêt de matériel.
- Demande de stationnement d'un food truck.

**Informations diverses** :

- Composition des commissions intercommunales.
- Compte-rendu de la commission « sociale ».
- Le point sur le personnel communal.
- le point sur les travaux de voirie.
- Projet d'antenne relais téléphonie mobile.

**Questions diverses.**

Lecture du précédent compte rendu.

Au sujet de la commission communale des impôts : Mr le Maire fait état des commissaires qui ont été retenus par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Au sujet de la gratuité du transport scolaire : le conseil municipal entérine la liste des enfants concernés.

Mr le Maire précise que 15 enfants sont scolarisés à l'école publique Maillé-Maillezais dont 12 utilisent le transport scolaire et 58 enfants sont scolarisés à l'école St Pient de Maillé dont 48 fréquentent le restaurant scolaire.

**1) Délibérations à prendre :**

- **CCVSA : Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes) :**

Mr le Maire expose que la clect a pour mission d'évaluer les transferts de charges découlant des transferts de compétences. Le conseil municipal désigne Mr Jean-Marie GELOT en qualité de représentant de la commune.

- **Travaux de la maison du port :**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et découvert les plans d'ensemble présentés, mandate Mr le Maire afin de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département afin de pouvoir financer ce projet qui se porte à 364 200 € HT.

Le conseil municipal accepte de choisir le cabinet Frénésis en qualité de maître d'œuvre.

Des réunions vont avoir lieu prochainement avec les différents intervenants afin de coordonner les travaux et d'avancer sur ce projet.

- **Validation de la modification de la convention de restauration avec Les Astérides**

Durant les mois de confinement, le restaurant scolaire n'a pas fonctionné ce qui a entraîné des pertes financières pour la société Les Astérides, gestionnaire de la cantine. C'est pourquoi ces derniers demandent qu'une clause « annulation » soit ajoutée au contrat de gestion 2020-2021 telle que « en cas d'annulation de commande due à une grève ou une fermeture d'école exceptionnelle ne permettant pas d'assurer les 144 jours annuels de prestations, une facturation forfaitaire de 30 € ttc quotidienne sera mise en place pour couvrir les charges fixes de la Sarl Les Astérides ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

➤ **Demande de révision du tarif « cantine » :**

Mr le Maire rappelle les tarifs appliqués à la cantine municipale : 2.90 € par repas pour un enfant habitant la commune et 3.60 € par repas pour un enfant domicilié hors commune.

Mr le Maire fait part de la demande d'une famille habitant Bazoin (commune de La Ronde) qui demande à bénéficier du tarif communal. Il est précisé qu'il n'y a pas d'école à Bazoin et que cette famille paie des impôts sur la commune de Maillé du fait de l'implantation de leur exploitation agricole. Mr le Maire fait savoir que les enfants habitants sur l'île de la Chate sont dans le même cas. Le conseil municipal avec 1 abstention et 14 voix pour, accepte que les enfants habitants à Bazoin et ceux habitants sur l'île de la Chate bénéficient du tarif communal.

➤ **Intégration de parcelles dans la voirie communale :**

Mr le Maire fait savoir que l'impasse située « cité du pavé » est composée de deux terrains appartenant aux riverains. Afin d'en assurer l'entretien, Mr le Maire propose que la commune fasse une acquisition gratuite de ces parcelles afin de les intégrer dans la voirie communale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

➤ **Remboursement de frais :**

Le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 18.58 € à Mme Samantha Grolleau qui a dû réaliser des achats pour le compte de la commune.

➤ **Validation des travaux de berges du canal de Bourneau :**

Mr le Maire présente la 2<sup>ème</sup> tranche du programme de stabilisation de berges du canal de Bourneau, entre le pont de Bourneau et le pont de la Pichonnière. L'Asa des Marais Mouillés, maître d'ouvrage de ces travaux estimés à 36 000 € sollicite une participation financière de la commune correspondant à 15 % du chantier soit 5372.50 €. Le conseil municipal accepte cette proposition.

➤ **Personnel communal :**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide de supprimer un poste d'adjoint technique et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 1er octobre 2020. En conséquence, le tableau des effectifs est modifié et approuvé à l'unanimité.

➤ **Demande de location annuelle de matériel communal :**

Mr le Maire fait part de la demande l'embarcadère « Le Passage » d'emprunter pour les saisons touristiques des tables et des bancs. Le conseil municipal accède à cette demande et fixe le loyer annuel à 70 €.

D'autre part, Mr le Maire fait savoir que des particuliers empruntent des ganivelles. Il propose qu'une caution soit demandée pour ce matériel comme cela se fait pour les tables et les bancs. Le conseil municipal accepte cette proposition et fixe le montant de la caution à 10 € par ganivelle prêtée.

➤ **Demande de stationnement du food truck :**

Mr le Maire fait part de la demande de Mr Léo BABIN qui souhaite stationner son véhicule « food truck » bénéficier d'un branchement électrique afin de pouvoir exercer son activité de vente de repas à emporter. Le conseil municipal propose de mettre à disposition de Mr Léo BABIN, un emplacement sur la place Jean-René-Constant QUOY, avec possibilité de se brancher sur le réseau électrique des studios. Cet emplacement sera mis à disposition du 15 septembre 2020 au 15 juin 2021, moyennant une redevance de 50 € en dédommagement des frais d'électricité.

## **2) Informations diverses :**

***- Composition des commissions intercommunales :***

	<b><u>Membre Titulaire</u></b>	<b><u>Membre Suppléant</u></b>
Commission Finances et Economie :	Jean-Marie GELOT	Roger PRAILE
Commission Habitat, Aménagement du territoire :	Laurent BAUDIN	Cédric GESTRAUD
Commission Santé, Climat, Mobilité :	Roger PRAILE	Laurette CHARRIER
Commission Sites culturels,	Marc VENDÉ	Jean-Marie GELOT
Commission Environnement, cadre de vie :	Denis THIBAUT	Laurent BAUDIN
Commission Tourisme, Loisirs :	Marc VENDÉ	Béatrice VALADE
Commission Patrimoine communautaire :	Jean-Marie GELOT	Nicolas CAQUINEAU
Commission Solidarité, Enfance, Jeunesse :	Bernadette DENIS	Laeticia LELUE
Commission Assainissement :	Cédric GESTRAUD	Laurent BAUDIN
Commission Actions culturelles :	Marielle NEVEU	Marc VENDÉ
Commission Mutualisation :	Roger PRAILE	Laeticia LELUE
Commission Intercommunale pour l'accessibilité :	Laurette CHARRIER	

***- Compte rendu de la commission sociale :*** Cette commission s'est réunie en présence des responsables du centre socioculturel de Benet « Le Kiosque ». Ces derniers se sont déplacés afin de présenter le service de transport solidaire. Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal est d'accord pour proposer ce service à la population, le plus rapidement possible. Le secrétariat de mairie sera le lien entre les demandeurs et les chauffeurs.